



Le 4 mai 2016

**Gestion évolutive du
patrimoine sur Grand Poitiers**

Le contexte :

Dans l'aire d'influence de plusieurs métropoles.

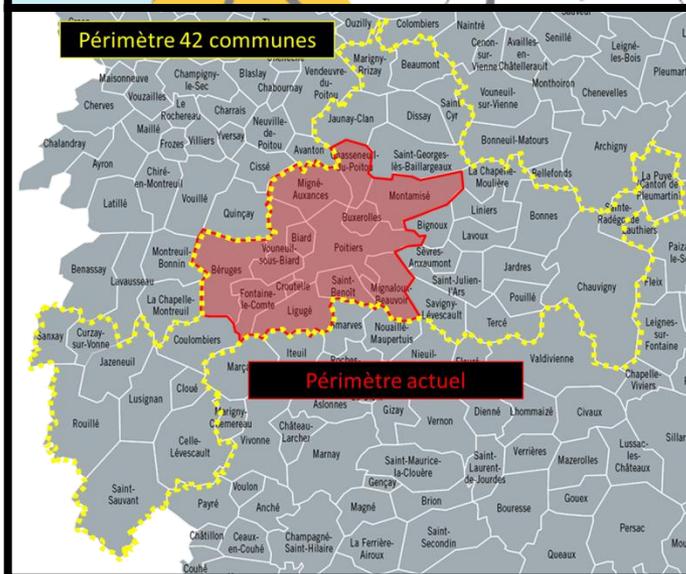
Une aire urbaine (250.000 hab) en forte expansion depuis 20 ans.

Une croissance de l'emploi plus rapide que celle de la population :

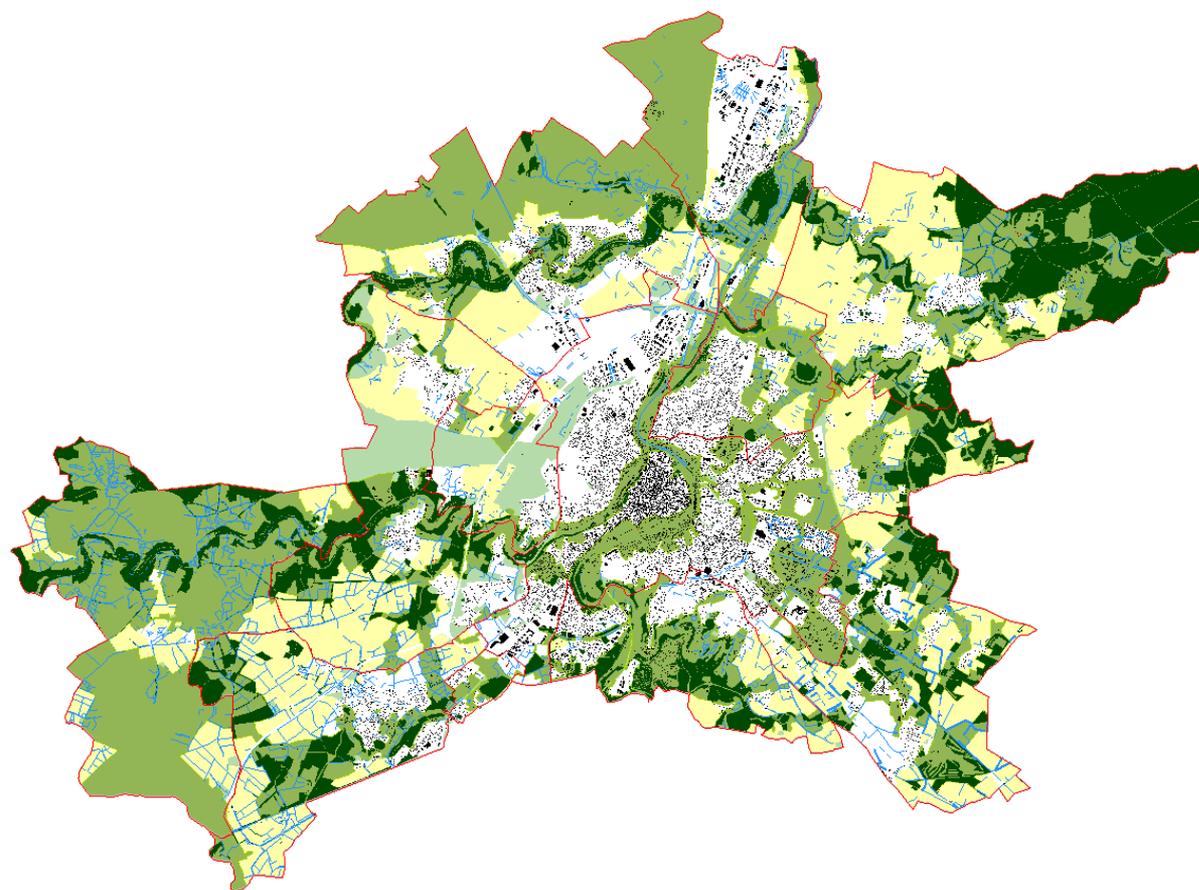
- 40% d'emploi public,
- des revenus faibles à très faibles.

Une ville-centre universitaire : 25000 étudiants

Une intercommunalité ancienne obligée de repenser ses stratégies.



Un patrimoine naturel et bâti important



Un PLUi patrimonial évolutif

Le PLU approuvé en 2011 intègre une dimension patrimoniale.

- **des orientations d'aménagement paysage et biodiversité**
- **des orientations d'aménagement rénovation du patrimoine**
- **Une structure réglementaire qui distingue :**
 - ✓ **les zones à patrimoine (rénovation)**
 - ✓ **Les zones urbaines de renouvellement**

Une révision est engagée pour préciser les modalités de protection et de mise en valeur par catégorie de patrimoine.



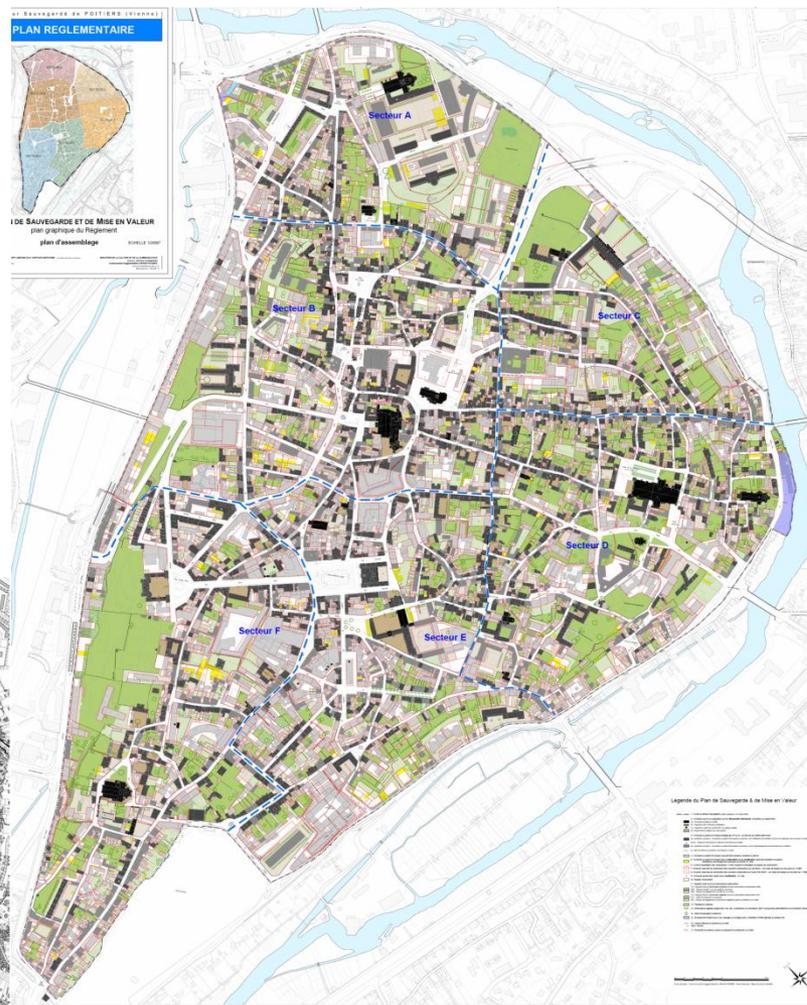
Un PSMV sur le centre-ville

Approuvé en juin 2013,

Il comporte deux volets importants :

- sur les espaces de renouvellement urbain (OAP)
- Sur la rénovation énergétique du bâti ancien (OAP)

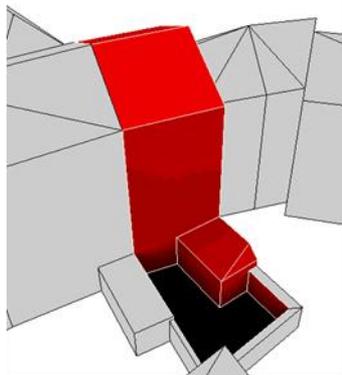
La partie réglementaire porte notamment sur la qualité des jardins.



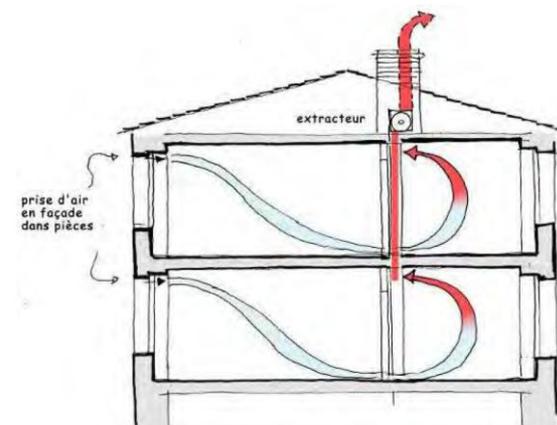
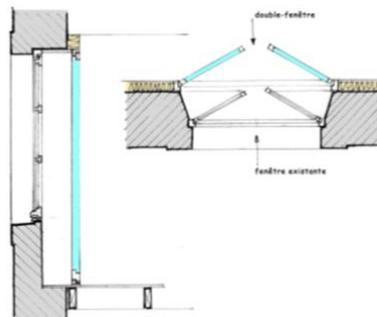
Les orientations d'aménagement rénovation énergétique

Trois études de cas pour expliciter les possibilités de rénovation.

10 fiches travaux :



Potentiel d'ensoleillement (max 0.89)



Urbanisme négocié et qualité des projets.

Les projets font l'objet d'une charte.

L'ABF rencontre les porteurs de projet dès l'amont.

Une équipe de suivi des projets : chargé de mission patrimoine, conseillers info énergie.

L'architecte conseil pour les projets hors « secteur ABF ».

